

*Consommation**(information des consommateurs - marquage d'origine des produits)*

101473. - 1^{er} août 2006. - **M. Pierre Morel-A-L'Huissier** prie **Mme la ministre déléguée au commerce extérieur** de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement s'agissant du projet de règlement visant à rendre obligatoire l'étiquetage d'origine pour les produits importés hors Union européenne.

*TVA**(création - TVA sociale - perspectives)*

101604. - 1^{er} août 2006. - **M. Pierre Morel-A-L'Huissier** attire l'attention de **Mme la ministre déléguée au commerce extérieur** sur les effets de l'instauration d'une TVA sociale sur le commerce extérieur. Le calcul et le mode opératoire de la TVA sociale sont inspirés de ceux de la TVA, d'où son nom. Ainsi, la TVA sociale s'appliquerait sur tous les biens vendus sur le territoire national, qu'ils soient fabriqués sur ce territoire ou importés de l'étranger. À l'inverse, elle ne s'appliquerait pas aux exportations, et le montant total payé par les entreprises serait égal au total du montant encaissé par elles, grâce à leurs ventes, diminué du montant total de TVA sociale qu'elles auront payé sur leurs achats. On déduit de l'observation de ces mécanismes que la compétitivité est donnée, à l'exportation, par les prix de vente hors toutes taxes et, sur le marché intérieur, par les prix de vente toutes TVA comprises. Par conséquent, tout ce qui permet de diminuer les prix de vente hors TVA contribue à améliorer la compétitivité de nos industries à l'exportation, et tout ce qui provoque une augmentation des prix TVA comprise des produits importés (sans hausse des prix des produits fabriqués sur notre sol) a pour effet d'améliorer la compétitivité de notre industrie sur le marché intérieur. Dès lors, avec un transfert des charges sociales sur une TVA sociale, on pourrait obtenir à la fois une diminution des prix à l'exportation par suppression des cotisations qui alourdissent les prix de revient, et une augmentation des prix des produits importés par addition de la TVA sociale en plus de la TVA fiscale en vigueur. Aussi, il souhaiterait connaître son analyse en la matière.

CULTURE ET COMMUNICATION

Question demeurée sans réponse plus de trois mois après sa publication et dont l'auteur renouvelle les termes
N° 86112 Dominique Dord.

*Audiovisuel et communication**(télévision - télévision numérique terrestre - couverture du territoire)*

101217. - 1^{er} août 2006. - **M. Bernard Perrut** demande à **M. le ministre de la culture et de la communication** quelles sont les mesures importantes qui restent à

prendre pour améliorer la couverture du territoire de la télévision numérique terrestre. Le secteur culturel est profondément déstabilisé par le désengagement de l'État, la fin du dispositif des emplois jeunes, la précarisation de toute une catégorie professionnelle, les intermittents du spectacle. Le protocole d'accord sur l'assurance chômage de ces professionnels n'a toujours pas été conclu. Aussi, elle lui demande de bien vouloir tout entreprendre pour faire aboutir les négociations figées entre les partenaires sociaux, de tout mettre en œuvre pour mettre fin au processus de précarisation des intermittents du spectacle. La préservation des spécificités de l'emploi dans le secteur culturel est l'une des conditions du devenir de la création dans notre pays, de l'animation économique et culturelle de nos territoires.

*Propriété intellectuelle**(SACEM - droits - petits spectacles - montant)*

101396. - 1^{er} août 2006. - **M. Yves Jégo** attire l'attention de **M. le ministre de la culture et de la communication** sur les conditions dans lesquelles sont prélevés les droits SACEM, notamment pour les petits spectacles qui ne rapportent pas beaucoup d'argent à ceux qui les montent et se trouvent ainsi lourdement pénalisés. En effet, s'il est normal d'assurer une juste rétribution aux auteurs en leur assurant une rémunération par le versement des droits à la SACEM, il pourrait s'avérer dangereux pour la survie des petites salles que celles-ci aient des charges trop lourdes. C'est pourquoi, il lui demande s'il ne serait pas possible d'envisager une pondération qui tienne compte des recettes réellement perçues.

*Patrimoine culturel**(musée des arts et traditions populaires - réouverture - perspectives)*

101400. - 1^{er} août 2006. - À propos du devenir du musée des arts et traditions populaires (ATP) de Paris, **M. André Chassaing** interroge **M. le ministre de la culture et de la communication**. En effet, la construction et l'ouverture récente du musée des Arts Premiers du quai Branly à Paris, au coût faramineux, a entraîné la fermeture de trois musées nationaux. Parmi eux, le musée des ATP est fermé depuis septembre dernier et une partie de ses collections a été récupérée par le nouveau musée du quai Branly. Pourtant, le reste des collections qui concerne notamment les peuples d'Europe et de France, ne sont plus exposées. Elles seraient destinées à un transfert vers un hypothétique musée de l'Europe et de la Méditerranée à Marseille. Dans l'attente de cette éventuelle réalisation, le musée du quai Branly risque indirectement de faire tomber dans les oubliettes les collections restantes du musée des ATP, à grande valeur ethnographique, mais aussi de celui du musée de l'Homme et du musée des Arts d'Afrique et d'Océanie. Dans ces conditions, il lui demande si les inquiétudes exprimées par des ethnographes à ce sujet seront prises en compte et si la réouverture du musée des ATP est envisagée.

Ministères et secrétariats d'État